Le sénateur Brunt: Si le budget de Radio-Canada se fondait sur les émissions, les moyens d'action de la Société s'en trouveraient bien affaiblis; ses dépenses seraient déterminées pour cinq années et aucun changement ne pourrait survenir. Elle devrait s'en tenir à un certain programme pendant cinq ans, une certaine somme lui serait votée sans qu'aucune modification n'y fût possible, même si la Société voulait dépenser beaucoup plus. N'est-ce pas vrai?

M. OUIMET: C'est exact.

Le sénateur Macdonald: N'est-il pas vrai que, d'après cette méthode le gouvernement va déterminer les programmes annuels de Radio-Canada?

Le sénateur Brunt: Non, je pense que c'est plutôt le contraire qui se produira.

Le sénateur Macdonald: Tout se résume à cela. Je reconnais, bien entendu, qu'il faut qu'on sache en quoi consistent les programmes.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest): La question doit présenter un autre aspect. Je me demande si l'obtention de fonds pour ces services comporte une limite.

Le sénateur Lambert: La Commission du blé a déjà appliqué un plan quinquennal et je pense qu'on s'est fondé sur le même principe pour contester pareillement les valeurs indiquées.

Le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) Y a-t-il une limite aux dépenses relatives à la radio et à la télévision?

L'hon. M. Nowlan: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Vous vous rappelez sans doute, sénateur Connolly, que la Commission Fowler a prévu l'accroissement des dépenses au cours d'un certain nombre d'années. J'ai oublié ce qu'était l'estimation de la Commission pour la prochaine période de cinq ans, mais le chiffre était...

Le sénateur Connolly: Astronomique?

L'hon. M. Nowlan: Astronomique. Extrêmement élevé, je dois le dire. Nous avons accru ou plutôt le Parlement a accru cette année les dépenses comparativement à l'an dernier, mais nous n'avons pas atteint les chiffres que M. Fowler recommandait pour cette année. Voilà une des raisons pour lesquelles ce programme quinquennal est si difficile à prévoir. A mon sens, soumettre au Parlement les chiffres que comporterait le programme quinquennal, causerait une surprise telle que Radio-Canada en subirait peut-être plus de détriment que s'il persistait un certain élément de doute relativement à ce qu'elle pourrait obtenir d'année en année.

Le sénateur Connolly (*Ottawa-Ouest*): Existe-t-il quelque moyen de déterminer jusqu'où l'intérêt public peut aller en ce qui concerne les dépenses? La situation est en voie de devenir terrifiante, à mon sens.

L'hon. M. Nowlan: En effet.

Le sénateur Lambert: A ce propos, un plan quinquennal est-il essentiel à l'exploitation de Radio-Canada (M. Ouimet sera peut-être en mesure de nous renseigner) ou bien la Société pourrait-elle accomplir efficacement sa tâche au moyen d'un budget annuel? Existe-t-il des contrats à l'égard desquels une période quinquennale vaudrait mieux qu'une période d'un an ou de deux ans?

M. Ouimet: Tous les ministères et les autres sociétés de la couronne dont le budget est annuel concluent des contrats qui se prolongent d'année en année. Il y a donc un engagement tacite sinon officiel de la part du Parlement ou du Gouvernement de voter les fonds. Le Parlement ou le Gouvernement respectent tous ces contrats bien que, autant que je sache, ils n'y soient pas tenus.